



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 9 février 2026

#### DELIBERATION N°16/2026

#### Finances – Tarifs 2026 – Location des modulaires de l'espace de la Marionnais

L'an deux Mil vingt-six, le 9 février, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 19**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 2**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h42), M. LE BORGNE David (arrivée à 18h45), Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

Mme KOUBA Maryline donne pouvoir à Mme BONNET Catherine

Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

**ABSENT(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h40

## DEL16/2026 (7.10) : Finances – Tarifs 2026 – Location des modulaires de l'espace de la Marionnais

### Rapporteuse : Madame Poulain

Des locaux modulaires d'une surface de 36 m<sup>2</sup> et des sanitaires autonomes ont été installés à l'espace de la Marionnais, avenue Constant Mérel, dans la perspective de travaux au boulodrome, afin de permettre la continuité de l'activité de l'association ABC Pétanque.

Dans l'attente des travaux de reconstruction de la charpente et de la couverture, il est proposé de mettre à disposition ces espaces aux associations, organismes chartrains, entreprises et organismes et entreprises extérieures pour des réunions exclusivement.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

		Salle 18m2	Salle 14m2
Associations chartraines	Tarif 2026	Gratuit	Gratuit
Entreprises, organismes chartrains	Tarif horaire 2026	6 €	5 €
	Forfait journée (du lundi au vendredi, de 8h à 00h)	42 €	35 €
Associations, entreprises, organismes non chartrains	Tarif horaire 2026	7 €	6 €
	Forfait journée (du lundi au vendredi, de 8h à 00h)	49 €	42 €

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 22 janvier 2026.

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- Approuve la grille tarifaire 2026 pour les modulaires de l'espace de la Marionnais.

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE